



Vision Eglise 21 – dessiner l’avenir ensemble; «Deux points 21», 10 septembre 2017; décision

Propositions:

1. **Le synode approuve le présent concept du «Deux points 21» dans le cadre du processus d’élaboration de la vision Eglise 21 le 10 septembre 2017 à Berne.**
2. **Il adopte le crédit nécessaire équivalent à un montant de CHF 570'000.**
3. **Il recommande aux paroisses de renoncer ce dimanche-là au culte paroissial au profit d’une participation à «Deux points 21».**

Notre Eglise est capable d’avenir „si elle sait s’engager d’elle-même dans un processus de changement“, comme l’a formulé un député au synode lors du synode de réflexion 2013 à Granges. Et c’est précisément pour cette raison que le synode a engagé dans la foulée le processus d’élaboration de la Vision Eglise 21. Le résultat – la vision assortie de réflexions directrices – constituera une contribution importante des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure au Jubilé de la réforme 2017: Fidèles au message central de la réforme, *ecclesia semper reformanda* (une église qui se réforme constamment - *Dans les régions francophones: ecclesia reformata semper reformanda*), les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se réforment.

Dans le présent message, il s’agit d’aborder la partie conclusive du processus d’élaboration de la vision, lequel doit coïncider avec le début de la mise en œuvre, phase dénommée «Deux points 21». Lors de la session d’hiver 2015, le Parlement de l’Eglise a débattu en profondeur la conclusion prévue du processus d’élaboration de la vision Eglise 21 sous la forme d’une fête pour 20'000 personnes rassemblées dans le Stade de Suisse et a fait part de ses réserves, notamment sur la question de la taille et du lieu même de la fête. A la suite de quoi, le Parlement a donné au conseil synodal le mandat de présenter au synode d’été un projet correspondant redimensionné assorti d’un budget. Voici le détail des décisions d’alors:

- Le synode décide d’organiser une fête de l’Eglise d’une dimension d’environ 10'000 participants.
- La fête doit se dérouler d’une manière centralisée et en un lieu unique, adapté au nombre de participants.
- Un projet pour un programme incluant un budget détaillé doit être présenté au synode d’été. Le budget doit être adapté aux nouvelles conditions-cadre.

- Pour le cofinancement de la fête de l'Eglise, seules les contributions de donateurs seront prises en compte comme apport au budget. L'ensemble de la collecte récoltée lors du culte sera redistribuée.
- Le montant net de charge sera couvert par un prélèvement sur le fonds de secours (compte n° 033.470.02).

Ce qui s'est passé jusqu'ici

Lors du synode de réflexion en avril 2013 à Granges, c'est tout un processus qui a été mis en route, processus que de nombreuses députées et de nombreux députés - pour l'avoir vécu - ont désigné par «Esprit de Granges». Ce processus a suscité lors de la session d'hiver 2013 la motion «Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble». La motion respire cet «Esprit de Granges». Elle a été cosignée par près de la moitié des députées et députés au synode et, lors de la session d'hiver 2013, a été adoptée à l'unanimité par le synode. «Granges» peut être qualifié avec raison de point de départ du processus d'élaboration de la vision „Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble“.

Par la suite, avec seulement trois oppositions et trois abstentions, le synode d'hiver 2014 a approuvé le processus d'élaboration de la vision, qui reprend la volonté des motionnaires, et alloué les montants financiers nécessaires. Dans un processus de trois années jusqu'en septembre 2017, la Vision Eglise 21 se développe selon les trois étapes-relais suivantes «Poser des questions – trouver des réponses – Être Eglise». Le synode d'été du jubilé de la Réforme doit adopter la vision tout en décidant du processus de mise en œuvre.

A l'heure actuelle, le processus d'élaboration de la vision se situe entre l'étape-relais 1, «Poser des questions», et l'étape-relais 2, «Trouver des réponses». Les expertes et experts sont actuellement à l'œuvre pour consolider les quelque 5'500 questions qui ont été recueillies dans le cadre de l'étape-relais 1 et les préparer pour le synode de réflexion du 17 août 2016.

Entre le synode d'hiver 2015 et le synode d'été 2016: la marche à suivre

Début janvier 2016, dans le cadre de deux «Think Tanks», des députées et députés au synode de l'ensemble des Fractions ont procédé à un échange de vues et d'idées sur le contenu du «Deux points 21». Reprise de l'ancien concept, la chorale de projet a fait l'unanimité. En règle générale, il a été proposé de concevoir un «Deux points chantant», de telle sorte que les participantes et participants en gardent une trace sonore. Il a été parallèlement proposé de composer une chanson pour l'occasion et d'y mettre un texte s'inspirant de la vision. La première est prévue lors du «Deux points 21» et la chanson serait en quelque sorte le cadeau remis aux paroisses pour qu'elles puissent l'intégrer dans leurs cultes. Il a également résulté des «Think Tanks» que c'est bien à Berne, et plus particulièrement dans la vieille ville et non pas dans un stade que devait «Deux Points 21» avoir lieu.

Le concept décrit ci-après se base sur les idées et suggestions des députées et députés au synode impliqués. Il a été discuté avec les présidences de fraction et leurs retours ont été intégrés. Il a été également tenu compte des réserves émises lors du Synode d'hiver 2015 et des réserves qui y ont été formulées.

«Deux points 21» le concept

- Début 2017, dans les régions ,de nombreux hearings auront lieu relatifs à Vision Eglise 21 afin de présenter les résultats du processus d'élaboration de la Vision et

d'offrir un espace pour l'évaluation de la critique. Les députées et députés au synode intéressés sont les bienvenus.

- Fin mai 2017, le synode débat de la Vision Eglise 21 et l'adopte.
- Durant la semaine précédant «Deux points 21», un symbole visuel clairement visible sera installé Place du Palais fédéral annonçant le «Deux points 21» à venir.
- Le 10 septembre 2017, le jour du «Deux points 21» en Ville de Berne, les cloches des églises sonneront à l'unisson.
- Dans les églises de la ville de Berne et sur la place du Palais fédéral, huit cultes auront lieu simultanément. Les prédications porteront toutes sur la vision. L'accent théologique différera d'une église à l'autre, reflétant toute la diversité théologique de notre Eglise nationale. Il y aura par exemple un culte spécialement consacré aux familles. Il est également prévu de tirer profit de toute la richesse de l'Eglise universelle et d'impliquer des prédicatrices et prédicateurs d'ici et d'ailleurs. L'ensemble des prédications seront ensuite publiées dans un ouvrage. La collecte sera consacrée à un projet diaconal qui sera officiellement lancé dans le cadre de l'implantation du projet de vision qui commencera sur la Place du Palais fédéral.
- Sur la Waisenhausplatz, un grand risotto de l'Eglise aura ensuite lieu. Une participation aux frais sera perçue auprès des participantes et participants.
- Massimo Rocchi se produira sur la place du Palais fédéral avec son sketch «Un regard de l'extérieur».
- Puis aura lieu le moment à la fois point culminant et conclusif de «Deux points 21»: l'implantation et la proclamation officielle de la Vision Eglise 21. Il est prévu de créer une liturgie spéciale à cette occasion. C'est dans ce cadre qu'aura lieu également le projet de chorale. Les chanteuses et chanteurs de chorales d'Eglise, du chœur des Nations et de chorales issues d'Eglises de la migration donneront la touche musicale à «Deux points 21». La chanson visionnaire bilingue sera officiellement présentée pour la première fois et reprise en cœur par l'ensemble des personnes présentes. Le Conseil synodal et une représentation du synode procéderont à l'implantation et la proclamation officielle de la Vision Eglise 21.
- L'action diaconale relève par essence de l'Eglise. En tant qu'Eglise multitudiniste, il est essentiel pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure d'avoir une présence pour l'ensemble de la population. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du «Deux points 21», un projet diaconal d'intégration sera lancé. Le capital de départ est constitué à partir des collectes effectuées dans les cultes, lors de l'implantation officielle et de la proclamation de la vision Eglise 21 sur la place du Palais fédéral.

Le cadre horaire donné à «Deux points 21» depuis env. 10 h 30 jusqu'à 15 h 30 permettra la participation de personnes provenant de paroisses éloignées.

«Deux points 21»: le budget

L'implantation de la Vision	Frais de production	96'000
	Identité visuelle de la Vision sur la place du Palais fédéral	20'000
Les cultes	Locations	2'500
	Frais de personnel	47'900
Le risotto de l'Eglise	Infrastructure	22'000
	Risotto	30'000
Le projet de chorale	Frais de projet et de personnel	50'000

La chanson visionnaire	Composition	10'000
Le regard extérieur	Massimo Rocchi Redevances Suisa	16'500 1'650
La publication	Publication de l'ensemble des prédications dans un „livre visionnaire“	18'100
La préparation	Honoraires organisateur	30'000
	Honoraires direction du projet «Deux points 21»	30'000
	Publicité/communication	90'000
	Coûts annexes du projet	20'000
	Hearings vision	20'000
	Réserve	48'350
Total 1		553'000
	TVA 8% sur éléments as- sujettis	17'000
	Risotto de l'Eglise, re- cettes (participations aux frais)	-30'000
Total 2		540'000

Le budget du projet prévoit des dépenses de CHF 570'000, pour lesquelles une proposition de crédit est soumise au synode. Les recettes budgétisées d'un montant de CHF 30'000 proviennent des participations aux coûts du risotto de l'Eglise; elles ne sont, par conséquent, pas garanties et ne peuvent pas être portées en déduction dans la demande de crédit. La direction de projet mettra néanmoins tout en œuvre pour respecter le budget et l'objectif de montant de CHF 540'000 net. Conjointement avec l'adoption des comptes annuels 2015, le Conseil synodal demande au synode de constituer une provision de CHF 500'000. Dans la mesure où le synode adopte cette proposition, le projet est financé à 90%. Le montant restant est activé et déprécié au titre du compte courant. Les coûts consécutifs s'élèvent donc selon les prévisions à CHF 4'000 francs la première année, puis 10% de moins chaque année. Le conseil synodal estime donc supportable le financement du projet « *Deux points 21* ».

Le 10 septembre 2017, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure descendront dans les rues de la vieille ville de Berne donnant une image à la fois joyeuse et colorée mais aussi réfléchie et pertinente, tout à fait dans l'esprit des interventions du synode de réflexion de Granges: notre Eglise est capable d'avenir, «si elle sait faire preuve de persévérance et si elle est prête à s'engager sur de nouvelles voies». Et «si elle affronte le changement sans renoncer à ses traditions et ses valeurs».

Le Conseil synodal